

Dans cette petite tête de bassin versant affluent de la Grosne, les gestionnaires locaux font fi d'un cours d'eau et de la continuité écologique.

Le bouleversement n'est pas lointain, pourtant, personne ne paraît s'en souvenir : en 1983, à l'entrée sud de la cité médiévale, le ruisseau et un corridor boisé remarquables ont été totalement détruits.

Le saccage a été perpétré, semble-t-il, à l'occasion de la création d'un lagunage, mais sans que celle-ci l'implique le moins du monde. Le bief d'un moulin ancien, où le ruisseau devait couler depuis des siècles, a été entièrement comblé, la presque totalité de la végétation rasée et toute vie éradiquée sur un kilomètre. Et le ruisseau a été enterré, dans son propre lit, transformé en égout prétendument affecté aux eaux pluviales excédentaires !

C'est tout un écosystème, une continuité écologique, la qualité des eaux, le paysage de la vallée, l'une des plus belles perspectives sur la cité et une partie de l'histoire de celle-ci, qui, d'un coup, sans étude d'impact, sur une décision aberrante, ont été détruits ou gravement amputés. Ainsi, le projet, sans cesse relancé, de bétonnisation du lit du ruisseau s'inscrit dans la vraie continuité : celle d'un acharnement de plusieurs décennies contre l'eau et la vie de la vallée. Comme si les destructions d'hier préparaient celles à venir. **Comme si le formalisme administratif d'aujourd'hui n'était pas excessif et pouvait accorder l'absolution aux excès destructeurs précédents la LEMA?** Comme si la lecture stricte du code de l'environnement sur un site, autorisait par compensation politico-écologique, les projets destructeurs ailleurs ?

Cela illustre combien ont été réduites la culture et la conscience du bien commun au profit de la facilité.

Cette affaire est révélatrice de la politique de l'eau et de l'environnement en France ; hier comme aujourd'hui, puisque tout cela est maintenant dissimulé et que les « officiels » projettent d'aggraver le désastre. Quant aux organismes chargés de la protection de l'eau et de l'environnement, ceux qui devraient défendre le bien commun, ils semblent empêchés d'agir au point de ne même pas répondre aux alertes d'associations locales.

C'est aussi un exemple du mépris de démocratie et du sacrifice des têtes de bassin versant qui paraît reposer sur une grande ignorance de leur rôle primordial pour toutes les eaux de l'aval, pour la vie de très nombreuses espèces et, bien entendu, pour l'écosystème. Cette négligence est d'autant plus incohérente que beaucoup d'énergies sont généralement mobilisées plus loin, en aval, là où les cours d'eau sont, certes, plus spectaculaires mais dépendent de ce qui se passe - ou ne se passe plus - dans les têtes de bassin. Et on voit

défiler les techniciens et les édiles devant le moindre seuil ou bief de moulin, fleurir les chantiers, tandis qu'en amont (parfois, à quelques kilomètres seulement) les têtes de bassin continuent à être dégradées ! Ainsi, jusqu'à présent, le Comité de Rivière pour la Grosne, le cours d'eau dont les ruisseaux de Saint Gengoux le National sont affluents, a complètement "oublié" les petites têtes du bassin. 31 millions d'euros auraient été mobilisés pour des projets "de restauration", sans qu'il soit possible un seul instant d'intéresser un membre de ce comité et de ces organismes d'Etat au saccage déjà réalisé en amont et à celui qui menace **(a)**.

**(a)** 145 Actions et 31 Millions d'Euros pour une gestion durable du bassin versant

[http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/plaquette\\_presentation\\_contrat\\_de\\_riviere\\_planches.pdf](http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/plaquette_presentation_contrat_de_riviere_planches.pdf)